

Votants : 74
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 6 décembre 2019
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 17 décembre 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 16 décembre 2019

HABITAT – OPAH COMMUNAUTAIRE 2018-2022 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX PROPRIETAIRES OCCUPANTS ET BAILLEURS PRIVES

Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Alain BAUDIN, Anne BAUDOUIN, Thierry BEAUFILS, Elisabeth BEAUVAIS, Jacques BILLY, Yamina BOUDAHMANI, Jean BOULAIS, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Jacques BROSSARD, Sophie BROSSARD, Jean-Luc CLISSON, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Stéphanie DELGUTTE, Thierry DEVAUTOUR, Romain DUPEYROU, Robert GOUSSEAU, Michel HALGAN, Véronique HENIN-FERRER, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Agnès JARRY, Dominique JEUFFRAULT, Bruno JUGE, Guillaume JUIN, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Josiane METAYER, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Serge MORIN, Jacques MORISSET, Rose-Marie NIETO, René PACAULT, Michel PAILLEY, Eric PERSAIS, Alain PIVETEAU, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Jean-François SALANON, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Florent SIMMONET, Michel SIMON, Dominique SIX, Jacques TAPIN, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Yvonne VACKER, Michel VEDIE, Patrice VIAUD

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Jean-Michel BEAUDIC à Elisabeth MAILLARD, Marie-Christelle BOUCHERY à Patrice VIAUD, Christelle CHASSAGNE à Romain DUPEYROU, Charles-Antoine CHAVIER à Jacques BROSSARD, Fabrice DESCAMPS à Christine HYPEAU, Gérard EPOULET à Jean-Luc CLISSON, Jean-Martial FREDON à Bruno JUGE, Marie-Chantal GARENNE à Marie-Paule MILLASSEAU, Anne-Lydie HOLTZ à Marc THEBAULT, Monique JOHNSON à Alain PIVETEAU, Gérard LABORDERIE à Michel SIMON, Simon LAPLACE à Florent SIMMONET, Jacqueline LEFEBVRE à Dominique JEUFFRAULT, Michel PANIER à Jérôme BALOGE, Stéphane PIERRON à Anne BAUDOUIN

Titulaires absents suppléés :

Daniel BAUDOUIN par Anne-Marie PROUST

Titulaires absents :

Carole BRUNETEAU, Jean-Romée CHARBONNEAU, Luc DELAGARDE, Pascal DUFORSTEL, Jean-Claude FRADIN, Isabelle GODEAU, Rabah LAICHOURE, Sophia MARC, Marcel MOINARD, Adrien PROUST, Nathalie SEGUIN, Céline VALEZE

Titulaires absents excusés :

Jean-Michel BEAUDIC, Marie-Christelle BOUCHERY, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Charles-Antoine CHAVIER, Fabrice DESCAMPS, Gérard EPOULET, Jean-Martial FREDON, Marie-Chantal GARENNE, Anne-Lydie HOLTZ, Monique JOHNSON, Gérard LABORDERIE, Simon LAPLACE, Jacqueline LEFEBVRE, Jean-Pierre MIGAUT, Michel PANIER, Stéphane PIERRON

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Yamina BOUDAHMANI

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20191216-C64-12-2019-DE
Date de télétransmission : 20/12/2019
Date de réception préfecture : 20/12/2019

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU 16 DECEMBRE 2019

HABITAT – OPAH COMMUNAUTAIRE 2018-2022 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS ET BAILLEURS PRIVÉS

Monsieur **Christian BREMAUD**, Membre du Bureau Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Par délibération du Conseil d'Agglomération du 21 décembre 2017, la Communauté d'Agglomération du Niortais a décidé d'engager, en partenariat avec l'Etat et l'Anah, une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat portant sur l'ensemble de son territoire.

Entrée en vigueur le 5 février 2018, l'OPAH communautaire dure 5 ans.

En accordant des subventions aux propriétaires occupants et bailleurs privés, l'OPAH communautaire vise à lutter contre la précarité énergétique et l'habitat indigne et à favoriser le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie. Le volet Renouvellement Urbain du dispositif apporte des moyens renforcés pour reconquérir l'habitat dans le centre ancien de 12 communes de la Communauté d'Agglomération du Niortais.

L'opération a ainsi, pour objectifs, de contribuer à la réhabilitation de 1 201 logements dont 995 logements de propriétaires occupants et 206 logements locatifs de propriétaires bailleurs.

Après agrément, par l'Anah locale, de 23 dossiers de Propriétaires Occupants et 1 logement de Propriétaire Bailleur, il est proposé d'attribuer aux bénéficiaires, un montant prévisionnel total de subventions de 61 977,60 €, détaillé dans le tableau joint en annexe.

Les travaux d'économie d'énergie réalisés par les 23 Propriétaires Occupants permettent un gain énergétique moyen de 44% et un gain carbone moyen de 52%.

Les travaux d'économie d'énergie réalisés sur le logement du Propriétaire Bailleur permettent un gain énergétique de 40 % et un gain carbone moyen de 86%.

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Valider l'engagement financier de la CAN indiqué dans le tableau récapitulatif joint en annexe,
- Autoriser le versement des subventions aux bénéficiaires, à réception de la feuille de calcul de l'Anah,

- Autoriser le Président ou le Membre du Bureau Délégué, à signer tous les autres documents relatifs au bon déroulement et à l'instruction de ces dossiers.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 74
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Christian BREMAUD

Membre du Bureau Délégué

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20191216-C64-12-2019-DE
Date de télétransmission : 20/12/2019
Date de réception préfecture : 20/12/2019

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 16 DECEMBRE 2019

HABITAT - OPAH COMMUNAUTAIRE 2018-2022 : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX PROPRIETAIRES OCCUPANTS ET BAILLEURS PRIVES

ANNEXE

TABLEAU RECAPITULATIF DES AIDES FINANCIERES PREVISIONNELLES

* PO : Propriétaire Occupant

** PB : Propriétaire Bailleur

	Adresse des logements concernés	Commune	Typologie de travaux	Travaux TTC éligibles	Subventions prévisionnelles Anah + Etat	Subventions prévisionnelles CAN	Subventions prévisionnelles communes	Gain énergétique (en %)	Gain carbone (en %)
Logt 1	198 Route de Coulonges	NIORT	PO* - Energie	3 284 €	1 284 €	2 000 €	/	29	66
Logt 2	7 rue du Four	ST SYMPHORIEN	PO* - Energie	21 359 €	7 806 €	1 000 €	/	52	95
Logt 3	2 rue du Stade	ST GEORGES DE REX	PO* - Energie	31 142 €	12 000 €	2 000 €	/	40	61
Logt 4	393 Rue de la Fontaine Braye	ECHIRE	PO* - Energie	19 241 €	10 943 €	2 000 €	/	43	41
Logt 5	8 rue du Moulin	MAUZE SUR LE MIGNON	PO* - Energie	18 254 €	10 381 €	2 000 €	/	35	16
Logt 6	1 square Jean Mermoz	NIORT	PO* - Adaptation	9 999 €	3 150 €	1 000 €	/	/	/
Logt 7	22 rue du Beau Soleil	NIORT	PO* - Adaptation	3 720 €	1 720 €	2 000 €	/	/	/
Logt 8	64 rue des Combes	ST GELAIS	PO* - Adaptation	6 369 €	2 027 €	1 000 €	/	/	/
Logt 9	33 rue Jean Chaptal	NIORT	PO* - Energie	18 735 €	7 815 €	1 000 €	/	40	47
Logt 10	1023 rue du Moulin	AIFFRES	PO* - Adaptation	6 341 €	2 883 €	2 000 €	/	/	/
Logt 11	7 impasse Georges Cuvier	NIORT	PO* - Adaptation	4 403 €	1 408 €	1 000 €	/	/	/
Logt 12	12 impasse Richard	NIORT	PO* - Adaptation	8 471 €	3 851 €	2 000 €	/	/	/
Logt 13	37 rue de Grange	NIORT	PO* - Adaptation	41 122 €	10 000 €	2 000 €	/	/	/
Logt 14	26 rue François	ST GELAIS	PO* - Adaptation	11 706 €	3 725 €	1 000 €	/	/	/

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20191216-C64-12-2019-DE
Date de télétransmission : 20/12/2019
Date de réception préfecture : 20/12/2019

	Rouget								
Logt 15	160 rue de la Corderie	NIORT	PO* - Energie	9 774 €	5 558 €	2 000 €	/	36	59
Logt 16	163 rue du Révérend Père Bizard	ECHIRE	PO* - Adaptation	7 217 €	3 289 €	2 000 €	/	/	/
Logt 17	161 rue des Combes	CHAURAY	PO* - Energie	14 020 €	7 972 €	2 000 €	/	30	68
Logt 18	175 Grand Rue	MAUZE SUR LE MIGNON	PO* - Energie	12 975 €	7 379 €	2 000 €	/	95	37
Logt 19	53 rue du Rivaud	FRONTENAY ROHAN ROHAN	PO* - Adaptation	20 281 €	9 560 €	2 000 €	/	/	/
Logt 20	30 avenue François de Malherbe	NIORT	PO* - Adaptation	5 423 €	2 345 €	2 000 €	/	/	/
Logt 21	106 rue Sarrazine	NIORT	PO* - Energie	24 214 €	12 000 €	2 000 €	/	45	57
Logt 22	33 rue du Marais	ARCAIS	PO* - Energie	40 239 €	8 600 €	1 000 €	/	51	48
Logt 23	5 rue Antonio Vivaldi	NIORT	PO* - Energie + Adaptation	15 272,34 €	8 611 €	4 000 €	/	28	30
Logt 24	37 rue Victor Hugo	NIORT	PB** - Logement dégradé	89 888 €	32 961 €	20 977,60 €	4 494,40 €	40	86
	TOTAUX			443 449,34 €	177 267,80 €	61 977,60 €	4 494,40 €	44	52